

DBV Technologies intégrera les indices CAC Mid 60 et SBF 120 à l'issue de la révision annuelle d'Euronext Paris

- Les modifications sont entrées en vigueur le lundi 23 mars 2026, après la clôture des marchés financiers

DBV Technologies (Euronext : DBV – ISIN : FR0010417345 – Nasdaq Stock Market : DBVT – CUSIP : 23306J309) (la « Société »), société biopharmaceutique de stade avancé, a annoncé aujourd'hui qu'à la suite de la révision annuelle des indices Euronext Paris du 12 mars 2026, le Conseil scientifique des indices a admis DBV dans les indices CAC Mid 60 et SBF 120. Ces changements ont pris effet le lundi 23 mars, après la clôture des marchés financiers.

*« Nous sommes fiers d'avoir été admis dans les indices CAC Mid 60 et SBF 120, ce qui témoigne de la reconnaissance par les marchés financiers de nos progrès constants et de leur confiance », a déclaré **Daniel Tassé, directeur général de DBV Technologies.** « Nous pensons que notre inclusion dans ces indices largement suivis augmentera notre visibilité auprès des communautés d'investissement françaises et, plus largement, européennes, alors que nous préparons la commercialisation et travaillons à apporter une innovation significative à la communauté des personnes souffrant d'allergies alimentaires. »*

Le CAC Mid 60 est un indice boursier coté sur Euronext Paris qui suit les 60 sociétés françaises de moyenne capitalisation les plus activement négociées, classées juste derrière les 60 premières valeurs françaises (le CAC Large 60). L'indice SBF 120, qui regroupe toutes les sociétés des indices CAC Large 60 et CAC Mid 60, est pondéré en fonction de la capitalisation boursière du flottant et sert d'indice sous-jacent à des produits structurés, des fonds et des fonds négociés en bourse.

À propos de DBV Technologies

DBV Technologies est une entreprise biopharmaceutique de stade avancé spécialisée dans le développement d'options de traitement des allergies alimentaires et autres affections immunologiques ayant d'importants besoins médicaux non satisfaits. DBV Technologies se concentre actuellement sur l'étude de l'utilisation de sa technologie exclusive, le patch VIASKIN®, pour traiter les allergies alimentaires causées par une réaction immunitaire hypersensible et caractérisées par une gamme de symptômes dont la gravité varie de légère à

l'anaphylaxie potentiellement mortelle. Des millions de personnes vivent avec des allergies alimentaires, y compris de jeunes enfants. Grâce à l'immunothérapie épicutanée (EPIT), le patch VIASKIN® est conçu pour dispenser des quantités de microgrammes d'un composé biologiquement actif dans le système immunitaire à travers une peau intacte. L'EPIT est une nouvelle classe de traitement non invasif cherchant à modifier l'allergie sous-jacente d'un individu en rééduquant le système immunitaire à se désensibiliser à l'allergène en tirant parti des propriétés de tolérance immunitaire de la peau. DBV Technologies s'est engagée à transformer le traitement des personnes souffrant d'allergies alimentaires. Les programmes d'allergie alimentaire de la Société comprennent des études cliniques en cours avec le patch VIASKIN® peanut chez les jeunes enfants (de 1 à 3 ans) et les enfants (de 4 à 7 ans) allergiques à l'arachide.

Le siège mondial de DBV Technologies est situé à Châtillon, en France, avec des opérations nord-américaines basées à Warren, dans le New Jersey. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sur le segment B d'Euronext Paris (symbole : DBV, code ISIN : FR0010417345) et les ADS de la Société (représentant chacun cinq actions ordinaires) sont négociés sur le Nasdaq Capital Market (DBVT – CUSIP : 23306J309).

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.dbv-technologies.com et nous contacter sur [X \(anciennement Twitter\)](#) et [LinkedIn](#).

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives et des estimations, notamment concernant l'intégration de DBV dans les indices CAC Mid 60 et SBF 120, qui devrait prendre effet après la clôture du marché le lundi 23 mars 2026. Ces déclarations prospectives et estimations ne constituent ni des promesses ni des garanties et comportent des risques et des incertitudes importants. À ce stade, les produits candidats de DBV n'ont été autorisés à la vente dans aucun pays. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et ceux décrits ou projetés dans le présent document figurent les incertitudes généralement associées à la recherche et au développement, aux essais cliniques et aux examens et autorisations réglementaires connexes, ainsi que la capacité de DBV à mettre en œuvre avec succès ses mesures de rigueur budgétaire. Une liste et une description plus détaillées des risques et incertitudes susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et ceux énoncés dans les déclarations prospectives du présent communiqué de presse figurent dans les documents réglementaires



déposés par DBV auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») française, ainsi que dans les documents et rapports déposés par DBV auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC »), notamment dans le rapport trimestriel de DBV sur le formulaire 10-Q pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, déposé auprès de la SEC le 28 octobre 2025, et dans le rapport annuel sur le formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, déposé auprès de la SEC le 11 avril 2025, tel que modifié par l'avenant n° 1 sur le formulaire 10-K/A déposé auprès de la SEC le 28 avril 2025, et tel que modifié à nouveau par l'avenant n° 2 sur le formulaire 10-K/A déposé auprès de la SEC le 14 mai 2025, ainsi que les futurs documents et rapports déposés auprès de l'AMF et de la SEC par DBV. Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations et estimations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. Sauf si la loi applicable l'exige, DBV Technologies n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les informations contenues dans le présent communiqué de presse.

VIASKIN est une marque déposée de DBV Technologies.

Contact avec les investisseurs

Jonathan Neely

DBV Technologies

jonathan.neely@dbv-technologies.com

Contact avec les médias

Brett Whelan

DBV Technologies

brett.whelan@dbv-technologies.com